

# CALENDRIER DES INVITATIONS

## Aide-mémoire

### INVITATIONS À LA COLLATION DES GRADES

Date d'envoi	Premier cycle	Deuxième cycle	Troisième cycle	Commentaires
16 février	Été 2025 (DI)	Été - Automne 2025 (DI)	Été - Automne 2025 (DI)	À partir de cette date, les invitations sont générées au moins une fois par semaine et elles incluront progressivement les nouvelles personnes éligibles jusqu'au 22 mai.
2 mars	Automne 2025 (DI)	Hiver 2026 (DI)	Hiver 2026 (DI)	Des rappels sont envoyés au moins une fois par mois aux étudiantes et aux étudiants qui n'ont pas confirmés leur présence à la cérémonie.
16 mars	Hiver 2026 (CA ou CV)	Hiver 2026 (CA ou CV)		
22 mai	Fin de la période d'invitations - AUCUNE DEMANDE DE DÉROGATION APRÈS CETTE DATE -			
24 mai	Date limite d'inscriptions			
JUIN	Envoi d'un rappel aux personnes inscrites sur les renseignements importants liés à leur cérémonie.			

**NOTE IMPORTANTE**

Les personnes terminant un MM ou un D au terme du mois de mai 2026 seront invitées à la collation des grades de juin 2027. Exceptions CG (voir page suivante)

#### DÉROGATION

Début du traitement des demandes de dérogation

#### ABRÉVIATIONS

##### Statut de diplomation :

- DI : DIPLOME
- CA : ATTENTEDIPLO (CANDIDATURE AUTOMATIQUE)
- CV : ACCEPTDIPLO (CANDIDATURE VERIFIEE)
- RD : REPORTDIPLO
- CG : Statut temporaire donné à une personne dont le rapport de cheminement sera satisfait seulement vers la fin mai et pour les dérogations.

#### PERSONNES ÉLIGIBLES

- Statut de diplomation
- Session d'été 2025 : DI
  - Session d'automne 2025 : DI
  - Session d'hiver 2026 :
    - MM et D
    - DI du 28 février au 30 avril
    - B et M - CA, CV, RD et CG (page suivante)

LES ÉTUDIANTES ET LES ÉTUDIANTS DOIVENT OBLIGATOIREMENT S'INSCRIRE VIA MONPORTAIL ET CE, AVANT LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION.

# HIVER 2026 - INVITATIONS AUX PROGRAMMES DE B- ET M-

## ÉTAPE 1

Envoi des invitations aux personnes dont le dossier est conforme (CA) : une seule opération exécutée le 16 mars 2026.

## ÉTAPE 2

Envoi des invitations aux personnes dont le dossier a été révisé et identifié (CV) par les directions de programmes: opération exécutée au moins une fois par semaine en février, mars et avril et de 3 à 5 fois par semaine en mai.

- Plus les travaux de révision des dossiers se font tardivement, moins les personnes invitées auront de temps pour s'inscrire. La date limite d'inscription demeure la même, peu importe le moment d'envoi de l'invitation.
- Seules les personnes diplômées du 30 avril et du 31 mai peuvent recevoir leur diplôme lors de leur cérémonie.
- Une personne qui a été invitée et qui a confirmé sa présence peut assister à sa cérémonie même si elle n'est pas officiellement diplômée lors de celle-ci. Son diplôme lui sera posté une fois que l'obtention de celui-ci sera confirmée.
- Lorsqu'une personne a déjà été invitée, elle peut toujours s'inscrire à sa cérémonie, même si son statut de diplomation a changé.

## ÉTAPE 3

Envoi des invitations pour les personnes finissantes de la session d'hiver dont le dossier sera identifié CV trop près de la date limite des inscriptions.

### Exemples de situation

- Personne avec profil international dont le relevé de notes de l'université étrangère sera reçu au mois de mai.
- Personne en attente d'une reconnaissance d'acquis (cours TÉLUQ, reconnaissance d'implication étudiante, etc.).
- Personne avec profil distinction et passage intégré.
- Exigence de langue complétée à la fin mai.

Pour ces personnes finissantes, les directions de programmes peuvent créer un statut temporaire (CG) afin de générer une invitation avant que le dossier soit identifié CV. Cette personne pourra alors s'inscrire dans un délai raisonnable.

La personne de la faculté responsable de la saisie des dérogations sera en mesure de créer ce statut temporaire en utilisant le formulaire SYADERO. Le BSG procédera ensuite à l'envoi de l'invitation.

Étant donné que les opérations de diplomation sont exécutées seulement quelques jours avant la date limite des inscriptions, le processus d'identification des personnes diplômées probables est utilisé afin d'envoyer les invitations aux personnes concernées et ainsi leur donner suffisamment de temps afin de confirmer leur présence.

## DEMANDES DE DÉROGATION

### FONCTIONNEMENT

Une personne qui désire participer à la collation des grades, mais qui ne fait pas partie des personnes éligibles, peut faire une demande de dérogation afin d'y assister.

Cette option ne doit pas être offerte automatiquement à une personne ou à un groupe de personne. La ou les personnes concernées doivent en faire la demande.

1. La personne peut faire une demande de dérogation entre le 16 février et le 22 mai, directement au BSG ou à sa direction de programme.
2. Les demandes de dérogation de la session d'été 2026 peuvent être traitées par la direction de programme :
  - La personne gestionnaire des études doit vérifier le dossier étudiant afin de s'assurer que la personne devrait bel et bien terminer au terme de la session d'été 2026;
  - Cette personne demande ensuite à la responsable de la saisie des dérogations de sa faculté de générer l'invitation à l'aide du formulaire SYADERO;
  - Le BSG procédera ensuite à l'envoi de l'invitation.
3. Pour les autres types de demande de dérogation, les demandes doivent être envoyées à [diplomes@sg.ulaval.ca](mailto:diplomes@sg.ulaval.ca).

MM - condition de base = dépôt initial

D - condition de base = déterminée par le BSG selon le dossier